Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260209-017_02_2026-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Guipry Messac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	27	28

Vote
A la majorité Pour : 26 Contre : 2 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 9 Février à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Guipry Messac s'est réuni à la Mairie Annexe, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27 janvier 2026.

Présents : M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, AUBEUX Céline, BILY Vanessa, BOISNARD Aurélie, BOUCHARD Emilie, DIVET Marcel, DJOKO-KOUAM Moïse, FERRIER Marie-Josèphe, FEVRIER Amélie, FOUGERAY Jacqueline, FOUREL Céline, GENDROT Jean-Marc, GICQUEL Jérôme, GUILLONNET Madeleine, GUILLOT Sandrine, HERAULT Chantal, LEDEDENTE Sébastien, LEPOGAM Philippe, LERAY Michel, MARCHAND Régis, MENOUX Serge, MOLLIERE David, OUVRARD Vincent, PITRE Rémi, PLANCHENAULT Thérèse, ROUL Christophe, SOREL Bernadette,

Absent(s) ayant donné procuration : VOLAND Christian à Mme PLANCHENAULT Thérèse,
Absent(s) : DUPONT Lucie, JUDAIS Maxime, MALDONADO Jean-Marc, MAUNY Odile, MERCIER Gaëlle,

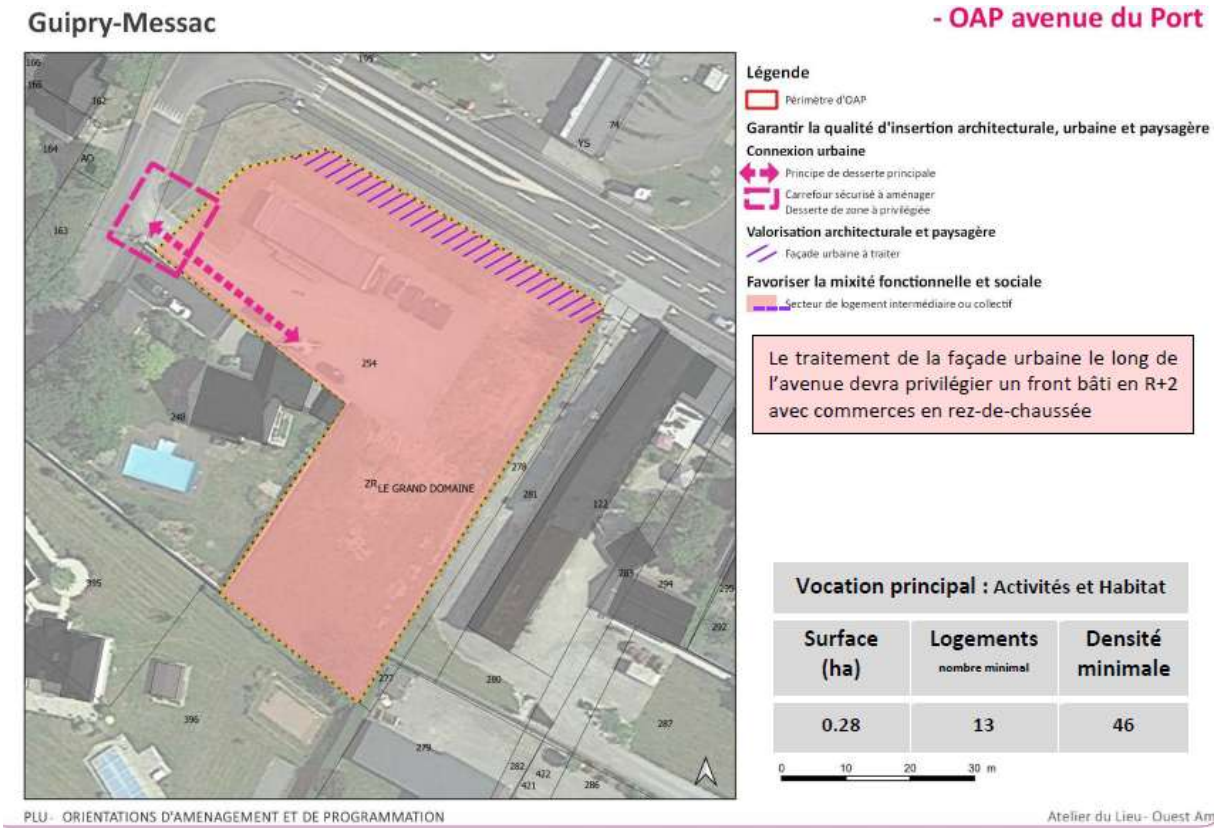
A été nommé(e) secrétaire : Mme AUBEUX Céline

2026_017 – Vente de la parcelle 129 ZR 254 située 34 avenue du port

U), a été acquise par la commune en 2018. Elle représente une surface de 3 252 m² et est desservie par les réseaux.
Elle fait l'objet de prescriptions dans le cadre d'une Orientation d'Opération d'Aménagement définie dans le plan local d'urbanisme de la commune.

Signé par : Thierry BEAUJOUAN
Date : 12/02/2026
Qualité : LE MAIRE

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260209-017_02_2026-DE



Un promoteur est intéressé par le rachat de cette parcelle afin d'y développer un programme d'environ 25 logements dans un immeuble collectif, ainsi que deux ou 3 maisons individuelles ainsi que des cellules commerciales.

Il est proposé au conseil municipal :

- ***D'approuver** la vente de la parcelle cadastrée section 129 ZR 254 d'une surface de 3 252 m² pour un montant de 70 € HT/m² soit 227 640 € HT, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.*
- ***D'approuver** l'inscription dans l'acte d'acquisition d'une servitude pour le passage du réseau d'eaux usées*

Le conseil municipal est invité à délibérer.

DÉLIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis des domaines du 12 décembre 2025,

Sur rapport de Monsieur Rémi Pitré, adjoint à l'urbanisme,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **Approuve** la vente de la parcelle cadastrée section 129 ZR 254 au prix de 70 € HT/m² pour une surface d'environ 3 252 m² qui sera précisée suite à un bornage.
- **Approuve** l'inscription dans l'acte d'acquisition d'une servitude au profit de la commune pour le passage d'un réseau d'eaux usées.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260209-017_02_2026-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 11/02/2026
Le Maire
Thierry BEAUJOUAN